

france3-regions.franceinfo.fr

Un collégien agresse violemment un de ses camarades avec un couteau de cantine en criant "je vais te tuer"

Manon Loubet

3-4 minutes

Une violente bagarre a eu lieu entre deux collégiens âgés de 13 ans, lundi 9 février 2026, au collège Jean-de-la-Fontaine à Grand Bourgtheroulde dans l'Eure. L'un d'entre eux a attaqué l'autre avec un couteau à bout rond de la cantine. Un mineur a été interpellé, placé en garde à vue et déféré au tribunal ce jeudi 12 février.

Deux garçons de 13 ans se sont violemment battus durant la pause méridienne, lundi 9 février 2026, au collège Jean-de-la-Fontaine à Grand Bourgtheroulde dans l'Eure, révèlent nos confrères de [Paris-Normandie](#).

Au cours de cette altercation, l'un des deux collégiens a mordu l'autre. *"Les surveillants interviennent et l'enfant qui a été victime de la morsure est emmené dans le bureau du conseiller principal d'éducation (CPE), pour relater ce qui s'est passé"*, décrit le parquet d'Évreux à France 3 Normandie.

Alors que la victime de la morsure se trouve dans le bureau du CPE, l'autre adolescent parvient à échapper aux surveillants qui étaient avec lui et se rend au self de l'établissement pour s'emparer d'un couteau.

Il pénètre dans le bureau du CPE et se précipite vers son camarade avec le couteau à la main en criant 'Je vais te tuer !'

Parquet d'Évreux

Le garçon arrive alors à agripper son camarade mais il est rapidement désarmé par le CPE et deux surveillants qui arrivent à leur tour dans le bureau. Il est finalement maîtrisé et les gendarmes sont prévenus.

Les deux mineurs sont transportés au centre hospitalier d'Elbeuf pour examen. *"Le mineur victime présente des traces de griffure au cou, sans qu'on puisse dire de façon certaine si ces traces ont été provoquées par le couteau (qui est un couteau à bout rond) ou par les ongles de son agresseur, précise Rémi Coutin, le procureur de la République d'Évreux. Un certificat médical faisant état d'une incapacité totale de travail de cinq jours est établi à son bénéfice."*

Le jeune agresseur, qui souffre de troubles autistiques selon l'expert psychiatre auquel il a été présenté, est placé en garde à vue mardi 10 février au matin, du chef de tentative de meurtre sur mineur de 15 ans.

"Sa garde à vue a été prolongée hier par le parquet, et il a été déféré au tribunal ce matin, aux fins d'ouverture d'une information judiciaire sous la qualification exposée ci-dessus", informe le parquet.

Après sa mise en examen par le juge d'instruction, il a été placé sous contrôle judiciaire, conformément aux réquisitions du parquet.